

Lycée Marie Curie

Charte d'utilisation de l'informatique

Préambule

La charte informatique comprend un ensemble de règles destinées à préserver :

- le bon fonctionnement du système informatique,
- la propreté des salles,
- de bonnes conditions de travail,
- le respect d'autrui.

L'équipement informatique représente un coût pour la collectivité, aucune dégradation ne peut être acceptée. Des sanctions prévues par le règlement intérieur seront appliquées en cas de non respect.

La charte informatique doit être respectée par les élèves et les professeurs.

Cette charte est composée de trois parties :

- l'utilisation des salles informatiques et du matériel informatique,
- l'utilisation du réseau,
- l'utilisation d'Internet.

La charte informatique s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- la loi n° 78-17 " Informatique, fichiers et libertés " du 6 Juin 1978,
- la loi n° 85-660 sur la protection des logiciels du 3 Juillet 1985,
- la loi n° 88-19 relative à la fraude informatique du 5 Janvier 1988,
- la loi n° 92-597 relative à la propriété intellectuelle du 1er Juillet 1992.

L'utilisation des salles et du matériel informatiques

	Il est interdit
<p>Les utilisateurs doivent manipuler le matériel informatique avec précaution, en respectant les procédures et consignes.</p> <p>Les élèves ne sont autorisés à accéder aux salles informatiques que lorsqu'une personne responsable (en général le professeur) est présente dans la salle.</p> <p>Au C.D.I., avant d'utiliser un poste informatique, les élèves doivent en demander l'autorisation à l'un des documentalistes en précisant l'objet de leur travail.</p> <p>Avant une session de travail</p> <p>Chaque utilisateur doit vérifier si les éléments essentiels de l'ordinateur sont en bon état. Tout problème technique, toute détérioration ou élément manquant doit être signalé au professeur ou responsable de la salle, qui utilisera le service de maintenance informatique du lycée pour informer les administrateurs chargés de la maintenance.</p> <p>Pendant la session de travail</p> <p>L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle de l'enseignant ou du responsable de la salle.</p> <p>Avant d'imprimer, l'utilisateur doit vérifier si l'imprimante :</p> <ul style="list-style-type: none">• est sous tension,• contient du papier approprié (feuille A4).• est prête (voyant du panneau de contrôle) <p>L'impression doit être précédée d'un aperçu avant impression pour éviter les tirages inutiles et le gaspillage de papier.</p> <p>Si l'impression tarde à venir, il est inutile de la relancer.</p> <p>Chaque utilisateur dispose d'un répertoire personnel pour sauvegarder son travail. Les disquettes ne doivent servir qu'aux copies de secours ou à l'échange de fichiers avec un ordinateur extérieur au lycée.</p> <p>L'utilisation d'une disquette suppose qu'on l'a faite analyser par l'anti-virus.</p> <p>Avant de quitter la salle informatique</p> <p>Chaque utilisateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• ranger son poste de travail (chaise, souris, tapis de souris, clavier),• ne pas oublier de disquette dans le lecteur,• jeter les brouillons,• ramasser ses affaires personnelles (stylos, documents...),• fermer les logiciels et se déconnecter selon la procédure. <p>Le responsable doit vérifier que les consignes précédentes ont été appliquées et supprimer les éventuels travaux en attente d'impression. Il a la responsabilité de l'état de la salle à la fin de la séance.</p>	<p>De boire ou manger dans les salles informatiques.</p> <p>D'utiliser de la craie dans les salles informatiques.</p> <p>De déplacer ou débrancher des périphériques.</p> <p>De modifier la configuration d'un poste ou d'y installer des logiciels.</p> <p>D'éteindre un ordinateur directement avec l'interrupteur.</p>

L'utilisation du réseau

	Il est interdit
<p>Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau du lycée.</p> <p>Le mot de passe est personnel, il doit rester confidentiel.</p> <p>Les utilisateurs doivent enregistrer leurs travaux dans les espaces prévus à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur P:).</p> <p>Tout document situé hors de ce répertoire pourra être supprimé par les administrateurs du réseau sans avertissement préalable.</p>	<p>D'utiliser le disque dur local (C:) pour stocker des fichiers personnels.</p> <p>D'effectuer des opérations pouvant avoir pour conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de masquer sa véritable identité, • de s'approprier le mot de passe d'autrui, • d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation, • d'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité informatique.

L'utilisation d'Internet

	Il est interdit
<p>La consultation d'Internet ne peut se faire que dans le cadre d'objectifs pédagogiques clairement définis.</p> <p>Les élèves ne peuvent utiliser Internet qu'en présence d'un membre de la communauté éducative.</p> <p>L'utilisation d'Internet ne doit pas porter atteinte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au respect d'autrui, • au respect de la propriété intellectuelle, • au respect des valeurs humaines et sociales. <p>Le téléchargement de fichier doit rester exceptionnel. Dans le cas d'un élève, il ne peut se faire qu'avec l'accord de la personne responsable.</p> <p>S'ils sont exploités dans une production, la source des textes, des images et autres données informatiques provenant d'Internet doit être clairement indiquée.</p>	<p>D'utiliser Internet à des fins personnelles ou de loisirs.</p> <p>D'accéder à des forums de discussion.</p> <p>De télécharger des fichiers musicaux ou vidéos.</p> <p>De consulter ou de publier des documents à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ; incitant aux crimes, aux délits et à la haine.</p> <p>De consulter ou de publier des documents à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou des objets illégaux.</p>

L'ampleur de l'équipement informatique et la complexité de sa gestion supposent de la part de tous le respect de règles de fonctionnement, le non respect de ces règles peut nuire gravement au travail de chacun. Il est donc nécessaire de coopérer en respectant cette charte.

A _____ le _____

Les Parents ou le responsable légal,

L'élève,